



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/158
20 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarantième session, première partie
Genève, 13-17 janvier 2003
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
4. Indicateurs de résultat.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

* Approuvé par le Groupe de travail à sa 151^e séance plénière (séance de clôture de sa trente-neuvième session).

II. ANNOTATIONS

Point 1: Élection du bureau

1. Conformément au paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et selon le cycle de roulement pour l'élection du Président et du Vice-Président/Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quarantième session sera un représentant de l'un des États membres de la liste D; le Vice-Président/Rapporteur sera un représentant de l'un des États membres de la liste A (Afrique).

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la quarantième session, qui figure dans la section I plus haut, a été approuvé par le Groupe de travail à sa trente-neuvième session, le 20 septembre 2002.

Point 3: Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

3. À la neuvième session de la Conférence, les États membres de la CNUCED ont invité le Secrétaire général de la CNUCED à «tenir des consultations avec le Groupe de travail au cours de la préparation du programme de travail et du budget à un stade aussi précoce que possible» (TD/377). Le Groupe de travail sera donc saisi d'un document officiel contenant un premier projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005, établi conformément aux instructions du Secrétaire général de l'ONU. Il sera également saisi des résultats de l'enquête *ex ante* sur les publications proposées pour l'exercice biennal 2004-2005, menée auprès des États membres à l'automne 2002 en vue de faciliter l'examen du programme de travail.

Point 4: Indicateurs de résultat

4. Au cours de l'examen à mi-parcours, réalisé en avril-mai 2002, le Conseil du commerce et du développement a, à l'occasion de son examen de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail, tiré des enseignements de l'utilisation des indicateurs de résultat (TD/B(S-XIX)/7, par. 36 à 41). Il a estimé que les suggestions faites à ce propos devaient être discutées de façon plus approfondie et que la question «pourrait utilement être examinée par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à une future session». Le Groupe de travail a donc décidé, à sa trente-neuvième session, d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session un point relatif aux indicateurs de résultat. Les débats s'appuieront sur un exposé présenté par un expert.

Point 5: Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail

5. Le secrétariat de la CNUCED présentera au Groupe de travail, pour examen, un projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session.

Point 6: Questions diverses

Point 7: Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

6. Le rapport final sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
